



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

Objet de la délibération

**MODIFICATION DU POSTE ANIMATEUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
"PARCOURS EMPLOI COMPETENCES" PEC**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

MODIFICATION DU POSTE ANIMATEUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "PARCOURS EMPLOI COMPETENCES" PEC

Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC

Par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2021, la Collectivité a créé un poste d'animateur affecté au Service Politique de la ville et aux activités périscolaires dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (PEC) avec l'articulation suivante :

- 20 h dédiées au quartier de Keriou Ker avec une prise en charge de 80 % si jeune issu du quartier (65 % si hors QPV),
- 15 h dédiées au périscolaire à Paul Éluard pris en charge par le service Enfance-Jeunesse-PEDT non pris en charge par l'État, étant précisé qu'un contrat de 35h est plus attractif et susceptible d'apporter des candidatures pertinentes.

Parmi les rares candidatures reçues, une seule répond partiellement aux critères financiers d'embauche du PEC, ce qui conduit à la proposition des modifications suivantes, pour finaliser le recrutement :

- 35 h dont 30 h au titre du PEC et 20 h prises en charge à 65 %, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021.

La répartition du temps de travail entre les services Politique de la Ville (20 h) et Enfance (15 h) reste identique et annualisée de façon à répondre aux besoins saisonniers variables de chacun de ces services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 25 janvier 2022,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » du 07 février 2022,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **TRANSFORME** le poste d'animateur affecté au service Politique de la ville dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » selon les modalités précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr